

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 51****10 janvier 2002****SOMMAIRE**

Jasparius, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2404	Metec S.A.H., Luxembourg . . . . .	2434
Longchamp Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2402	Midarex S.A., Luxembourg . . . . .	2409
Lutrec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2423	Mikar Overseas, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2435
Lutrec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2423	Milan E-Ventures S.A., Luxembourg . . . . .	2435
Lux-Sparinvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2424	Milan E-Ventures S.A., Luxembourg . . . . .	2436
Luxkappe S.A., Luxembourg . . . . .	2422	Moeller Electric S.A., Howald . . . . .	2436
Luxyachting S.A., Luxembourg . . . . .	2424	Monali S.A.H., Luxembourg . . . . .	2436
M.V.S.F. S.A., Luxembourg . . . . .	2439	Mondoplastico Financière, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2438
Maint S.A., Luxembourg . . . . .	2429	Montechristo Trading, S.à r.l., Steinfort . . . . .	2419
Marathon Hotel Invest S.A., Luxembourg . . . . .	2429	Nauticom S.A., Luxembourg . . . . .	2438
Marne Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2431	Net Fin S.A., Luxembourg . . . . .	2443
Marne S.A., Luxembourg . . . . .	2430	Netgels S.A., Luxembourg . . . . .	2439
Matadi S.A.H., Luxembourg . . . . .	2429	Nitlux A.G., Luxembourg . . . . .	2423
Matadi S.A.H., Luxembourg . . . . .	2430	Nouvelle Société Rousegaertchen, S.à r.l., Bereldange . . . . .	2440
Matimmo Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	2430	Onyx S.A., Luxembourg . . . . .	2420
McPherson Madden et Cie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2430	Opera Management S.A., Luxembourg . . . . .	2438
Medford S.A., Luxembourg . . . . .	2431	Opera Participation S.C.A., Luxembourg . . . . .	2440
Medifin S.A., Luxembourg . . . . .	2431	Opera Participation S.C.A., Luxembourg . . . . .	2442
Mediterranee Investors Group S.A.H., Luxembourg . . . . .	2432	Pertuy Construction S.A., Maxéville . . . . .	2431
Melisette S.A., Luxembourg . . . . .	2432	Pirelli & C. Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	2442
Melodia Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .	2432	Pirelli & C. Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	2442
Melodia Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .	2432	Revedaflo S.A.H., Luxembourg . . . . .	2401
Melodia Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .	2432	Rofin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2444
Mentor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2433	SSCC Lux I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2411
Mentor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2433	Viale Bodio Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2436
Mercator Equity S.A., Luxembourg . . . . .	2433	Viale Bodio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2424
Merchant Trust S.A., Luxembourg . . . . .	2434	Viale Bodio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2428
Metec S.A.H., Luxembourg . . . . .	2434		

**REVEDAFLO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 51.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 juillet 2001.

(48683/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**LONGCHAMP LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 53, Grand-rue.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Cassegrain, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France), 23, Quai Anatole France.

2.- La société anonyme de droit français S.A. JEAN CASSEGRAIN, ayant son siège social à 75001 Paris (France), 12, rue Saint Florentin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 582.131.439, au capital social de EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros).

Tous deux ici représentés par Madame Valérie Saldumbide, juriste, demeurant à Paris (France), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de LONGCHAMP LUXEMBOURG.**Art. 3.** La société a pour objet, au Luxembourg ou à l'étranger, l'exploitation de commerces de détail de maroquinerie, bagages, vêtements, chaussures, gants, foulards, écharpes, lunettes, accessoires, cadeaux, parapluies, articles de bureau, montres, bijoux, parfumerie.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Elle peut participer par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 20.000,- (vingt mille Euros), divisé en 200 (deux cents) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune.**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura personnellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social et par la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.**Art. 12.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la société.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- S.A. JEAN CASSEGRAIN, prédésignée, cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales . . . . .	198
2.- Monsieur Philippe Cassegrain, prénommé, deux parts sociales . . . . .	2
<b>Total: deux cents parts sociales. . . . .</b>	<b>200</b>

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 20.000,- (vingt mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, pouvant l'engager en toutes matières sous sa seule signature:

Monsieur Jean Cassegrain, administrateur de sociétés, demeurant 32, rue des Archives à Paris, France.

2) Est nommée directrice du siège d'exploitation de Luxembourg-Ville et déléguée à cet effet à la gestion journalière de la société, pouvant l'engager sous sa seule signature en ce qui concerne notamment l'administration du magasin pour des opérations n'excédant pas la contre-valeur de EUR 15.000,- (quinze mille euros) et la gestion de son personnel (contrat d'emploi, etc ...), pour une durée indéterminée:

Madame Jacqueline Quaring-Clement, gérante, demeurant à L-1227 Luxembourg, 5, rue Bellevue.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 53, Grand-rue.

4) La société, présentement constituée, reprend tous les engagements, obligations et clauses du bail commercial signé le 10 mai.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Saldumbide, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 130S, fol. 28, case 2. – Reçu 8.068 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48366/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**JASPARIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

## STATUTES

In the year two thousand and one, on the twentieth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear(s):

Mr Littman Paz residing at 9 Templewood Avenue NW3, London, England, United Kingdom.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, Jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a «société à responsabilité limitée» which they declared to incorporate.

**Name, Registered office, Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «société à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

**Art. 2.** The Company's name is JASPARIUS, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Capital, Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting rights at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. Transactions such as sale of a material portion of the company's assets or transactions to which the company is a party and in which the managers or any of their affiliates have an interest will require the approval of the shareholders with unanimity.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company, as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine. The shareholders may decide to meet in another place when necessary.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year, Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding up, Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today (date of incorporation) and end on December 31, 2001.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Littman Paz, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company JASPARIUS, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty thousand Luxembourg Francs.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, residing at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Littman Paz, demeurant à 9 templewood Avenue NW3, Londres, Angleterre,

Fondateur ici représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18

septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera JASPARIUS, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### **Capital, Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Les transactions comportant la vente d'une partie importante des biens de la société ou les transactions dans lesquelles intervient la société et dans lesquelles les gérants ou un de leurs relatifs ont un intérêt requerront l'accord unanime des associés.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera. Les associés pourront décider d'un autre endroit si nécessaire.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social, Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Dissolution, Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro-rata de leur participation dans le capital de la société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

*Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Littman Paz, prénommé, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 9CS, fol. 56, case 7. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48363/211/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**MIDAREX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

## STATUTS

L'an deux mille un, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Laurence Lambert, comptable, demeurant à Luxembourg.

2. - Madame Manuela Tosti, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MIDAREX S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles ou autres concernant tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, corporels et incorporels tant pour son propre compte et pour compte d'autrui à Luxembourg et dans tous autres pays notamment toutes transactions, prestations de service et autres activités en matière économique, commerciale et financière.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration peut créer des certificats d'actions multiples.

**Art. 6.** La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Madame Laurence Lambert, prénommée, quinze actions . . . . .	15
2.- Madame Manuela Tosti, prénommée, seize actions . . . . .	16
Total: trente et une actions . . . . .	31

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

*Réunion en assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée nomme comme administrateurs, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007:

- 1.- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

*Troisième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Lambert, M. Tosti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 9CS, fol. 49, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48369/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**SSCC Lux I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

—  
STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth of June

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

STONE CONTAINER CORPORATION, a company organised under the law of Illinois, and having its registered office at 150 North Michigan Avenue, Chicago, Illinois 60601, USA;

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a «société à responsabilité limitée», which they declared to incorporate.

**Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «société à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment the sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of SSCC Lux I, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign companies and enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder,

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 14,751,000.- (fourteen million seven hundred and fifty-one thousand euros) represented by 590,040 (five hundred and ninety thousand and forty) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting rights at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Winding up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by the one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable Law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory Measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2001.

#### *Subscription - Issue premium - Contributions - Payment.*

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 59,003,810.- (fifty-nine million and three thousand eight hundred and ten euros), to be allocated as follows:

- EUR 57,528,710.- (fifty-seven million five hundred and twenty-eight thousand seven hundred and ten euros) to a distributable item of the balance sheet;

- EUR 1,475,100.- (one million four hundred and seventy-five thousand one hundred euros) to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

STONE CONTAINER CORPORATION, sole founder prenamed subscribes to the 590,040 (five hundred and ninety thousand and forty) shares of the company, and, declares and acknowledges that the shares subscribed as well as the share premium have been fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of four companies, hereafter described.

#### *Description of the contribution*

All the 52,000 (fifty-two thousand) shares without par value, of MG BENELUX S.A. a Belgian company, having its registered office at 14, Parc Industriel, 5640 Mettet, Belgium, that is to say 100% (one hundred per cent) of all its issued shares, this contribution being evaluated at EUR 1,289,046 (one million two hundred eighty-nine thousand and forty-six euros).

All the 1,875 (one thousand eight hundred and seventy-five) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, of SSCC BELGIUM HOLDINGS S.P.R.L., a Belgian company, having its registered office at 19, rue de Douvrain,

7011 Ghlin, Belgium, that is to say 100% (one hundred per cent) of all its issued shares, this contribution being evaluated at EUR 18,750.- (eighteen thousand seven hundred and fifty euros).

857,944 (eight hundred fifty-seven thousand nine hundred and forty-four) shares without par value, of CARTOMILLS S.A., a Belgian company, having its registered office at 19, Zone D, route de Douvram, 7011 Ghlin, Belgium, that is to say 99.99% (ninety-nine point ninety-nine per cent) of all its issued shares, this contribution being evaluated at EUR 66,580,490.- (sixty-six million five hundred eighty thousand four hundred and ninety euros).

7,779 (seven thousand seven hundred and seventy-nine) shares without par value, of SMURFIT GENERAL EMBALLAGES S.A., a Belgian company, having its registered office at Par Industriel, 14, 5640 Mettet, Belgium, that is to say 87.65% (eighty-seven point sixty-five per cent) of all its issued shares, this contribution being evaluated at EUR 5,866,524.- (five million eight hundred and sixty-six thousand five hundred and twenty-four euros).

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a copy of the shareholders' registers of MG BENELUX S.A., SSCC BELGIUM HOLDINGS S.P.R.L, CARTOMILLS S.A. and of SMURFIT GENERAL EMBALLAGES S.A., attesting the current number of shares and their current ownership in favour of STONE CONTAINER CORPORATION.

*Effective implementation of the contribution.*

STONE CONTAINER CORPORATION, sole founder and contributor, here represented as stated hereabove, declares that:

- all the shares contributed are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- it is the sole full owner of the shares and possessing the power to dispose of the shares,
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- all formalities shall be carried out in Belgium, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Valuation report*

Thereupon STONE CONTAINER CORPORATION sole founder, represented as hereabove stated, requires the notary to act as follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as founder of the Company SSCC LUX I, S.à r.l. by reason of the here above described contribution in kind, STONE CONTAINER CORPORATION expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg Francs.

*Fixed rate Tax Exemption Request*

Considering that it concerns the incorporation of a Luxembourg company by contribution of at least 75% of all outstanding shares of financial stock companies (société de capitaux) having their registered office in a E.U. -shareholder state (Belgium), the Company's founder requires the exemption of Luxembourg registration duty («droit d'apport») on the basis of article 4-2 (four-two) of the law of 29th December 1971, which provides for capital fixed rate tax exemption.

The unpaid tax amount is due if the buyer company doesn't keep, during a period five years from the date at which the exempted tax operation has been carried out, all the shares of the other company and at least seventy-nine per cent of the share capital of that company that it owns following that operation, including the shares acquired before and owned at the moment of said operation.

The exemption tax benefit will however be kept if during this period of five year, the shares are transferred in the frame of an operation exempted of tax by virtue of the hereabove provision or of a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a company incorporated in the European Union (article 4-1 of the law of 29th of December 1971).

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an unlimited duration:

STONE CONTAINER CORPORATION, having its registered office at 150 Michigan Avenue, Chicago, Illinois 60601, USA.

- Mr Edwin Goffard, residing at Muellenhoffweg, 27, D 22607 Hamburg, Germany.
  - Mr Emmanuel Cool, residing at rue de Douvrain, 19, 7011 Ghlin (Mons), Belgium.
  - Mr Enrique Arias Moreno, residing at P.I. La Torrecilla, Avda. La Torrecilla, s/n, 14013 Cordoba, Spain
- The Company is bound by each manager according to the article eleven of the Articles of Incorporation.
- 2) The company shall have its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède :**

L'an deux mille un, le vingt-huit juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

comparaît:

1. STONE CONTAINER CORPORATION, une société régie par le droit de l'Illinois et ayant son siège social au 150, North Michigan Avenue, Chicago, Illinois 60601, USA,

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de SSCC LUX I, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par vole de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 14.751.000,- (quatorze millions sept cent cinquante et un mille euros) divisé en 590.040 (cinq cent quatre-vingt-dix mille quarante) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article ont été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par le Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions de conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par vote circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau et transféré à une réserve spéciale.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital social de la société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les passifs et actifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### **Disposition transitoire**

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001,

#### **Souscription - Libération**

L'émission des parts sociales est aussi sujette au paiement d'une prime d'émission totale égale à EUR 59.003.810,- (cinquante-neuf millions trois mille huit cent dix euros), étant allouée comme suit:

- EUR 57.528.710,- (cinquante-sept millions cinq cent vingt-huit mille sept cent dix euros) à un poste distribuable du bilan

- EUR 1.475.100,- (un million quatre cent soixante-quinze mille cent euros) à un poste non distribuable du bilan en tant qu'affectation à la réserve légale

STONE CONTAINER CORPORATION déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée par l'apport réalisé en nature de parts sociales de quatre sociétés, ci-après décrit:

#### *Description de l'apport en nature*

- Toutes les 52.000 (cinquante-deux mille) actions sans valeur nominale, de la société MG BENELUX S.A., une société de droit belge, ayant son siège social au 14, Parc Industriel, 5640 Mettet, Belgique, c'est à dire 100% (cent pour cent) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à EUR 1.289.046,- (un million deux cent quatre-vingt neuf mille quarante-six euros).

- Toutes les 1.875 (mille huit cent soixante-quinze) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, de la société SSCC BELGIUM HOLDINGS, S.à r.l., une société de droit belge, ayant son siège social au 19, route de Douvrain, 7011 Ghlin, Belgique, c'est à dire 100 % (cent pour cent) de la totalité de ses parts sociales émises cet apport étant évalué à EUR 18.750,- (dix-huit mille sept cent cinquante euros).

- 857.944 (huit cent cinquante-sept mille neuf cent quarante-quatre) actions sans valeur nominale, de la société CAR-TOMILLS S.A., une société de droit belge, ayant son siège social au 19, Zone D, route de Douvrain, 7011 Ghlin, Belgique, c'est à dire 99,99 % (quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à EUR 66.580.490,- (soixante-six millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix euros).

- 7.779 (sept mille sept cent soixante-dix-neuf actions sans valeur nominale, de la société SMURFIT GENERAL EMBALLAGES S.A., une société de droit belge, ayant son siège social au 14, Parc Industriel, 5640 Mettet, Belgique, c'est à dire 87.65 % (quatre-vingt-sept virgule soixante-cinq pour cent) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à EUR 5.866.524,- (cinq millions huit cent soixante-six mille cinq cent vingt-quatre euros).

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des registres des actionnaires de MG BENELUX S.A., SSCC BELGIUM HOLDINGS S.P.R.L., CARTOMILLS S.A. et de SMURFIT GENERAL EMBALLAGES S.A. attestant le nombre actuel d'actions et leur appartenance actuelle dans le chef de STONE CONTAINER CORPORATION, prédésignée.

#### *Réalisation effective de l'apport.*

- STONE CONTAINER CORPORATION, fondateur et apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:
- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- ces parts sont sous forme nominative,
- elle est la seule personne juridique ayant droit sur ces parts et possédant les pouvoirs d'en disposer,
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs,
- ces parts sont librement transmissibles.
- toutes formalités seront réalisées en Belgique aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Rapport d'évaluation*

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de fondateur de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, STONE CONTAINER CORPORATION marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société aux termes d'une déclaration de valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois.

Provision:

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

#### *Requête en exonération des droits proportionnels*

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature d'au moins 75 % de toutes les parts sociales émises par des sociétés de capitaux ayant leur siège dans l'Union Européenne (Belgique), le fondateur de la Société requiert sur base de l'article 4.2 (quatre.deux) de la loi du 29 décembre 1971 l'exonération du droit proportionnel d'apport.

«Le montant du droit non perçu est dû si la société acquérante ne conserve pas, pendant un délai de cinq ans à partir de la date à laquelle l'opération bénéficiant de l'exonération est effectuée, toutes les parts de l'autre société qu'elle détient à la suite de cette opération, y compris celles acquises antérieurement et détenues au moment de ladite opération.

Le bénéfice de l'exonération, reste cependant acquis si, pendant ce délai, ces parts sont cédées dans le cadre d'une opération qui bénéficie de l'exonération en vertu de la disposition, ci-avant d'un apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971.»

Provision:

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- STONE CONTAINER CORPORATION, ayant son siège social au 150 Michigan Avenue, Chicago, Illinois 60601, Etats-Unis.

- M. Edwin Goffard, résidant au Muellenhoffweg, 27, D 22607 Hamburg, Allemagne.

- M. Emmanuel Cool, résidant rue de Douvrain, 19, 7011 Ghlin (Mons), Belgique.

- M. Enrique Arias Moreno, résidant Pl La Torrecilla, Avda. La Torrecilla, s/n, 14013 Cordoba, Espagne

La société est engagée par chaque gérant conformément à l'article onze des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 130S, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2001.

J.Elvinger.

(48379/211/460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**MONTECHRISTO TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

## STATUTS

L'an deux mille un, le vingt juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre Dall'Asparago, gérant de sociétés, demeurant à L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon, ici représenté par Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 11 juillet 2001, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,
- 2.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, ici représentée par son administrateur et président du conseil d'administration, Maître Alain Lorang, prénommé.
- Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de toutes celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'activité de commerce d'articles de papeterie respectivement l'importation et l'exportation de toutes marchandises, à l'exception de matériel militaire.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de MONTECHRISTO TRADING, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de treize euros (EUR 13,-) chacune.

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Pierre Dall'Asparago, prénommé, cinq cent une part sociale .....	501
2.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales .....	499
Total: mille parts sociales. ....	<u>1.000</u>

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoquables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille un.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-) faisant trente-six mille trois cent six francs luxembourgeois (LUF 36.306,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à cinq cent vingt-quatre mille quatre cent dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 524.419,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre Dall'Asparago, prénommé, lequel aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

3.- L'adresse de la société est fixé à L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 130S, fol. 52, case 10. – Reçu 5.244 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

E. Schlessner.

(48370/227/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

### **ONYX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

#### STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) EUROPEAN INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège à Tortola (B.V.I).

2) CAMPBELL MANAGEMENT INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège à Tortola (B.V.I).

Tous deux sont ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci- après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ONYX S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision

du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

#### **Titre II. - Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cent euros), représente par 3.150 (trois mille cent cinquante) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### **Titre III.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

#### **Titre IV. - Année sociale, Assemblées Générales**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

#### **Titre V. - Généralités**

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2001.

##### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. EUROPEAN INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD., prédésignée, deux mille cent actions . . . . .	2.100
2. CAMPBELL MANAGEMENT INC., prédésignée, mille cinquante actions. . . . .	1.050
Total: trois mille cent cinquante actions . . . . .	3.150

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire a concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cent Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent a la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève a environ cinquante mille francs luxembourgeois.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.  
Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans  
1) M. Guy Feite, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.  
2) COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., avec siège à Luxembourg.  
3) M. Stefano Giuffra, administrateur de sociétés, demeurant a Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans:  
La société OXFORDSHIRE SERVICES LTD., ayant son siège a Tortola (BVI).

*Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.  
Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration a déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé a Luxembourg, date qu'en tête,

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 68, case 8. – Reçu 12.707 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

*J. Elvinger.*

(48371/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2001.

**LUXKAPPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 54.158.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 15 mai 2001*

1. Décision en vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, de changer le capital social de la société de ITL 1.000.000.000,- en EUR 516.456,90, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

2. Suppression de toute référence à la valeur nominale des actions de la société et modification des actions de la Société en actions sans valeur nominale.

3. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 3.543,10 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 516.456,90 à celui de EUR 520.000,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, de sorte que le nombre d'actions passe de 10.000 à 5.200, chaque action ayant une valeur nominale de EUR 100,-

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

Pour extrait sincère et conforme

LUXKAPPE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48607/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**LUTREC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.274.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

LUTREC HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

(48604/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**LUTREC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.274.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juillet 2001*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

LUTREC HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48605/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**NITLUX A.G., Holding-Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 19.359.

*Auszug des Protokolls der Sitzung des Verwaltungsrates vom 21. Mai 2001*

« . . . Nach eingehender Beratung und Aufgrund der ihm erteilten Ermächtigung der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Mai 2000, fasst der Verwaltungsrat einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Der Verwaltungsrat beschliesst den Nominalwert der Aktien abzuschaffen.

2. Der Verwaltungsrat beschliesst, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, das gezeichnete Gesellschaftskapital, das zur Zeit in LUF ausgedrückt ist, in Euro umzuwandeln und dies mit Wirkung ab 1. Januar 2001. So beträgt das Gesellschaftskapital EUR 570.155,11.

3. Der Verwaltungsrat beschliesst den 1. Paragraph von Artikel 5 der Satzungen wie folgt anzupassen:

«**Art. 5. Paragraph eins.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 570.155,11 (fünfhundertsiebzigttausendhundertfünfundfünfzig Komma elf Euro), eingeteilt in 23.000 (dreiundzwanzigttausend) Aktien ohne Nominalwert.»

4. Vollmacht wird jedem Verwaltungsratsmitglied erteilt um, einzelnhandelnd, die sich aus obenstehenden Beschlüssen ergebenden Bucheintragungen und Eintragungen in den Protokollbüchern der Gesellschaft vorzunehmen, sowie die koordinierten Satzungen zu erstellen. . . . »

Luxemburg, den 25. Juli 2001.

Für gleichlautenden Auszug

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48648/222/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**LUX-SPARINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2001, enregistré à Luxembourg le 6 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 80, case 12, que la société LUX-SPARINVEST HOLDING S.A., a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société pré-désignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2001.

(48608/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**LUXYACHTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 52.719.

*Rectificatif de l'extrait vol. 556, fol. 2, case 6, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social le 2 juillet 2001 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 2 juillet 2001, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération ne dépassant pas sept mille quatre cent trente-sept Euros (7.437,- ) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit doivent requérir la signature de l'Administrateur-délégué et celle du Président.

Pour inscription - réquisition

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48609/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**VIALE BODIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l.).**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.190.

In the year two thousand one, on the nineteenth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of MILAN PORTFOLIO ONE, S.à rl., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B number 78.190, incorporated by deed enacted on the 28 of September 2000, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 233 of March 30, 2001 whose articles of association have been amended by deed of the 3 of April 2001, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary Ms Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 25,807 (twenty-five thousand eight hundred and seven) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Change of the corporate name of the Company into VIALE BODIO, S.à r.l.
- 2.- Amendment of article five of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action
- 3.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,389,225 (one million three hundred and eighty-nine thousand two hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 645,175 (six hundred and

forty-five thousand one hundred and seventy-five euros) to EUR 2,034,400 (two million thirty-four thousand four hundred euros) by the issue of 55,569 (fifty-five thousand five hundred and sixty-nine) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

4.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of Officers Nominees Limited, DHCRE Nominees 1 Limited, DHCRE Nominees 2 Limited, DHCRE Nominees 3 Limited, DHCRE Nominees 4 Limited.

5.- Acceptation by the managers of MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l.

6.- Amendment of article eight of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

*First resolution*

It is decided to approve the new denomination of the Company and to change its present denomination into VIALE BODIO, S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend the Articles two of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of VIALE BODIO, S.à r.l.»

*Third resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,389,225 (one million three hundred and eighty-nine thousand two hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 645,175.- (six hundred and forty-five thousand one hundred and seventy-five euros) to EUR 2,034,400 (two million thirty-four thousand four hundred euros) by the issue of 55,569 (fifty five thousand five hundred and sixty-nine) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of Officers Nominees Limited, amounting to EUR 33,700.- (thirty-three thousand seven hundred euros). DHCRE Nominees 1 Limited, amounting to EUR 924,450.- (nine hundred and twenty four thousand four hundred and fifty euros), DHCRE Nominees 2 Limited, amounting to EUR 153,950.- (one hundred and fifty three thousand nine hundred and fifty euros), DHCRE Nominees 3 Limited, amounting to EUR 112,175.- (one hundred and twelve thousand one hundred and seventy-five euros), DHCRE Nominees 4 Limited, amounting to EUR 164,950.- (one hundred and sixty four thousand nine hundred and fifty euros).

*Fourth resolution*

It is decided to admit the subscription of the 55,569 (fifty-five thousand five hundred and sixty-nine) new shares by the following companies:

Limited Partnerships Subscribers:

1.- Officers Nominees Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom: one thousand three hundred and forty-eight new shares (1,348)

2.- DHCRE Nominees Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom: thirty-six thousand nine hundred and seventy-eight new shares (36,978)

3.- DHCRE Nominees 2 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom: six thousand one hundred and fifty eight new shares (6,158)

4.- DHCRE Nominees 3 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom: four thousand four hundred and eighty seven new shares (4,487)

5.- DHCRE Nominees 4 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom: six thousand five hundred and ninety-eight new shares (6,598)

Total: fifty-five thousand five hundred and sixty-nine new shares (55,569)

*Contributor's intervention - Subscription - Payment.*

Thereupon intervene the afore named companies, here represented by Mr Patrick Van Hees by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe to the 55,569 (fifty-five thousand five hundred sixty-nine) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of their claims existing against the Company MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l., and in favour of Officers Nominees Limited, amounting to EUR 33,700 (thirty-three thousand seven hundred euros), DHCRE Nominees 1 Limited, amounting to EUR 924,450 (nine hundred and twenty four thousand four hundred and fifty euros), DHCRE Nominees 2 Limited, amounting to EUR 153,950.- (one hundred and fifty-three thousand nine hundred and fifty euros), DHCRE Nominees 3 Limited, amounting to EUR 112,175.- (one hundred and twelve thousand one hundred and seventy-five euros), DHCRE Nominees 4 Limited, amounting to EUR 164,950.- (one hundred and sixty four thousand nine hundred and fifty euros).

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said loan appears, by a certificate of acknowledgement of loan signed by the manager of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscribers.

*Manager's intervention*

Thereupon intervene the current managers of MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirms the validity of the subscription and payment.

*Fifth resolution*

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

- 1.- Officers Nominees Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, one thousand nine hundred and seventy four new shares (1,974)
  - 2-- DHCRE Nominees 1 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, fifty four thousand one hundred and fifty one new shares (54,151)
  - 3.- DHCRE Nominees 2 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, nine thousand eight-hundred new shares (9,018)
  - 4-- DHCRE Nominees 3 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, six thousand five hundred and seventy one new shares (6,571)
  - 5.- DHCRE Nominees 4 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, nine thousand six hundred and sixty two new shares (9,662)
- Total: eighty one thousand three hundred and seventy six new shares (81,376)

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend the Article eight of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 2,034,400 (two million thirty-four thousand four hundred euros) represented by 81,376 (eighty one thousand three hundred and seventy-six) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

*Evaluation*

For the purposes of registration, the total contribution amounting to EUR 1,389,225 (one million three hundred and eighty nine thousand two hundred and twenty five euros) is valued at LUF 56,041,198 (fifty-six million forty one thousand one hundred and ninety-eight Luxembourg francs).

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred and fifty thousand Luxembourg Francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 78,190, constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 30 mars 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 3 avril 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique,

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25.807 (vingt cinq mille huit cent sept) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Changement de la dénomination sociale de la Société en VIALE BODIO, S.à r.l.

2.- Modification afférente de l'article deux des statuts.

3.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1,389,225 (un million trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 645.175,- (six cent quarante-cinq mille cent soixante-quinze euros) à EUR 2.034.400,- (deux millions trente-quatre mille quatre cents euros) par l'émission de 55.569 (cinquante-cinq mille cinq cent soixante-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de Officers Nominees Limited, DHCRE Nominees 1 Limited, DHCRE Nominees 2 Limited, DHCRE Nominees 3 Limited et DHCRE Nominees 4 Limited.

5.- Acceptation par les gérants de MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l.

6.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé d'approuver la nouvelle dénomination de la Société et de changer la dénomination actuelle en VIALE BODIO, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société prend la dénomination de VIALE BODIO, S.à r.l.»

*Troisième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.389.225,- (un million trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 645.175,- (six cent quarante-cinq mille cent soixante-quinze euros) à EUR 2.034.400,- (deux millions trente-quatre mille quatre cents euros) par l'émission de 55.569 (cinquante-cinq mille cinq cent soixante-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de Officers Nominees Limited, s'élevant à EUR 33.700,- (trente-trois mille sept cents euros), DHCRE Nominees 1 Limited, s'élevant à EUR 924.450,- (neuf cent vingt quatre mille quatre cent cinquante euros), DHCRE Nominees 2 Limited, s'élevant à EUR 153.950,- (cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante euros), DHCRE Nominees 3 Limited, s'élevant à EUR 112.175,- (cent douze mille cent soixante quinze euros) et DHCRE Nominees 4 Limited, s'élevant à EUR 164.950,- (cent soixante mille neuf cent cinquante euros).

*Quatrième résolution*

Il est décidé d'admettre la souscription des 55.569 (cinquante cinq mille cinq cent soixante neuf) parts sociales nouvelles par:

Souscripteurs Limited Partnerships:

1.- Officers Nominees Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom: mille trois cent quarante-huit nouvelles parts (1.348)

2.- DHCRE Nominees 1 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom: trente six mille neuf cent soixante-dix huit nouvelles parts (36.978)

3.- DHCRE Nominees 2 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom: six mille cent cinquante huit nouvelles parts (6.158)

4.- DHCRE Nominees 3 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom: quatre mille quatre cent quatre vingt sept nouvelles parts (4.487)

5.- DHCRE Nominees 4 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom: six mille cinq cent quatre vingt dix huit nouvelles parts (6.598)

Total: cinquante cinq mille cinq cent soixante neuf nouvelles parts (55.569)

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant,

ont déclaré souscrire aux 55.569 (cinquante cinq mille cinq cent soixante neuf) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à leur profit et à charge de la société MILAN PORTFOLIO one, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence des montants suivants: Officers Nominees Limited, pour EUR 33.700,- (trente trois mille sept cents euros), DHCRE Nominees 1 Limited, pour EUR 924.450,- (neuf cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante euros), DHCRE Nominees 2 Limited, pour EUR 153.950,- (cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante euros), DHCRE Nominees 3 Limited, pour EUR 112.175,- (cent douze mille cent soixante-quinze euros), DHCRE Nominees 4 Limited, pour EUR 164.950,- (cent soixante mille neuf cent cinquante euros).

Les associés déclarent que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la dette afférente apparaît, par un certificat de recon-

naissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par les souscripteurs.

*Intervention du gérant*

Sont alors intervenus les gérants de la société MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l. ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en sa qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur les renonciations à créances effectuées, et confirment la validité des souscription et libération.

*Cinquième résolution*

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

1.- Officers Nominees Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, mille neuf cent soixante quatorze nouvelles parts (1.974)

2.- DHCRE Nominees 1 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, cinquante quatre mille cent cinquante et une nouvelles parts (54.151)

3.- DHCRE Nominees 2 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, neuf mille dix huit nouvelles parts (9.018)

4.- DHCRE Nominees 3 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, six mille cinq cent soixante et onze nouvelles parts, (6.571)

5.- DHCRE Nominees 4 Limited, Times Place, 45 Pall Mall London SW1Y 5JG. United Kingdom, neuf mille six cent soixante deux nouvelles parts (9.662)

Total: quatre vingt un mille trois cent soixante-seize nouvelles parts (81.376)

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 2.034.400,- (deux millions trente-quatre mille quatre cents euros) divisé en 81.376 (quatre vingt un mille trois cent soixante-seize) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité, s'élevant à EUR 1.389.225,- (un million trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-cinq euros) est estimé à LUF 56.041.198,- (cinquante six millions quarante et un mille cent quatre-vingt-dix-huit francs luxembourgeois).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six cent cinquante mille francs luxembourgeois.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 9CS, fol. 56, case 2. – Reçu 560.412 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48636/211/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**VIALE BODIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.190.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48637/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**MAINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.568.

Les actionnaires de la société MAINT S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

1. Démission et décharge aux administrateurs Mme Silvia Maiorana et M. Alessandro Maiorana.
2. Nomination de Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement.
3. Divers.

Les administrateurs nouvellement nommés termineront les mandats de leur prédécesseur.

Pour MAINT S.A.  
L.M.C. GROUP S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48610/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**MARATHON HOTEL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 80.728.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2001:

Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire pour le reste de son mandat.

- Mlle Anne Compère, domiciliée 2, rue François Baclesse, L-1208 Luxembourg est élue au poste d'administrateur.

Elle terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2006.

Luxembourg, le 24 juillet 2001.

R. P. Pels / A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48611/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**MATADI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.644.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 mars 2001*

*Résolutions*

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 16 mars 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:

- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions du capital social qui était de mille Francs Belges (1.000,-BEF) par action

- et de convertir le capital social de la société de BEF en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, au cours de change de 1,- Euro pour 40,3399 Francs Belges et de remplacer dans les statuts toutes références au BEF par des références à l'Euro.

Le capital social de vingt-cinq millions de Francs Belges (25.000.000,- BEF) est converti en six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois Euros et quatre-vingt-un Eurocentimes (619.733,81 EUR).

Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de cinq mille deux cent soixante-six Euros et dix-neuf Eurocentimes (5.266,19 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à six cent vingt-cinq mille Euros (625.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

2. Le Conseil d'Administration décide de restaurer la valeur nominale des actions du capital social et de la fixer à vingt-cinq Euros (25,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions précédemment supprimées.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**1<sup>er</sup> alinéa.** «Le capital souscrit est fixé à six cent vingt-cinq mille Euros (625.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48614/200/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MATADI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

F. Baden.

(48615/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MARNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 31.166.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2001*

Affectation du résultat: la perte de EUR 6.449,70 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

L'assemblée renouvelle le mandat des quatre administrateurs Messieurs Jean Wagener, Alain Rukavina, Monsieur Jos Becker et Madame Paule Kettenmeyer ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen, pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'assemblée générale de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48612/279/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MATIMMO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 29.515.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

INSIGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(48616/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**McPHERSON MADDEN ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 77.419.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

Agent Domiciliaire

Signature

(48617/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MARNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 31.165.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2001*

Affectation du résultat: la perte de EUR 6.246,59 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

L'assemblée renouvelle le mandat des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Alain Rukavina et Madame Paule Kettenmeyer ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen, pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'assemblée générale de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48613/279/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MEDFORD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.778.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

*Pour MEDFORD S.A.*

Signature

(48618/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MEDIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Gare.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2001, enregistré à Luxembourg le 2 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 67, case 2, que la société MEDIFIN S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

(48620/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**PERTUY CONSTRUCTION, Société Anonyme.**

**Capital social: 101.100.000 F.**

Siège social: F-54320 Maxéville, 20, rue Blaise Pascal.  
R.C. Nancy 758 801 906.

Succursale de Luxembourg: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 64.883.

Suite à l'assemblée générale mixte du 21 mai 2001, les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2001.

*Pour PERTUY CONSTRUCTION, société anonyme de droit français*

Signature

*Un mandataire*

(48662/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 14.851.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 16, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 juillet 2001.

*Pour MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme Holding*  
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Agata

(48621/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MELISSETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.846.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

*Pour MELISSETTE S.A.*

Signature

(48622/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MELODIA SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 71.587.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(48623/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MELODIA SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 71.587.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(48624/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MELODIA SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 71.587.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 2001 que, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Par application du taux de conversion de 1,- =40,3399 LUF, le capital social de LUF 2.916.000,- est ainsi converti en 72.285,75.

En conséquence, tous les autres postes du bilan sont convertis en euros aux taux officiels.

En conséquence, les premier et quatrième alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront la teneur suivante avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001:

«**1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et soixante-quinze cents ( 72.285,75) représenté par deux mille neuf cent seize (2.916) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**4<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents ( 2.478.935,25) représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48625/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MERCATOR EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 80.408.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2001, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Madame Elisa Amedeo, licenciée en droit, L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen;

Monsieur Jan Ankarcrona, directeur, Londres;

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen;

Monsieur Göran Ennerfelt, directeur, Upplands Väsby.

Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

Luxembourg, le 26 juin 2001.

Pour MERCATOR EQUITY S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48628/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MENTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 24.127.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 16, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

B. Ten Brinke

(48626/029/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MENTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 24.127.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2001

L'assemblée générale extraordinaire de la société MENTOR HOLDING S.A., réunie à Luxembourg le 25 juillet 2001, a pris les résolutions suivantes:

Troisième résolution

Le siège social est transféré au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Arlette Dostert, Madame Betsie Ten Brinke et Monsieur Hans de Graaf et décide de nommer Messieurs David De Marco, Bruno Beernaerts et Alain Lam en remplacement des administrateurs sortants.

*Cinquième résolution*

L'assemblée accepte la démission de ELPERS & CO Réviseurs d'entreprises et décide de nommer FIDEI REVISION, S.à r.l. en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant.

*Sixième résolution*

Décharge est donnée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes sortant pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la présente assemblée.

*Pour le Conseil d'Administration*

B. Ten Brinke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48627/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MERCHANT TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 48.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

F. Baden.

(48629/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**METEC S.A., Holding-Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 21.173.

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 25. Mai 2001*

« . . . Nach eingehender Beratung und aufgrund der ihm erteilten Ermächtigung der Ordentlichen Generalversammlung vom 13. Juli 2001, fasst der Verwaltungsrat einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Der Verwaltungsrat beschliesst den Nominalwert der Aktien abzuschaffen.

2. Der Verwaltungsrat beschliesst, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, das gezeichnete Gesellschaftskapital, das zur Zeit in DEM ausgedrückt ist, in Euro umzuwandeln und dies mit Wirkung ab 1. Januar 2001. So beläuft sich das Gesellschaftskapital auf EUR 1.533.875,64.

3. Der Verwaltungsrat beschliesst mit Wirkung ab 1. Januar 2001 das gezeichnete Aktienkapital zu erhöhen durch Umwandlung eines Betrages von EUR 6.124,36 aus nicht verteilten Gewinnen in Kapital, so dass das Gesellschaftskapital sich auf EUR 1.540.000,- beläuft, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

4. Der Verwaltungsrat beschliesst den 1. Paragraph von Artikel 5 der Satzungen wie folgt anzupassen:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent quarante mille euros (1.540.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

5. Vollmacht wird jedem Verwaltungsratsmitglied erteilt um, einzelhandelnd, die sich aus obenstehenden Beschlüssen ergebenden Bucheintragungen und Eintragungen in den Protokollbüchern der Gesellschaft vorzunehmen, sowie die koordinierten Satzungen zu erstellen.»

Luxembourg, den 25. Juni 2001.

Für gleichlautenden Auszug

P. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 554, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48630/200/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**METEC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

F. Baden.

(48631/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MIKAR OVERSEAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 33.000,-.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.906.*Extrait de la décision de l'associé unique du 19 juin 2001*

En date du 19 juin 2001, l'associé unique de MIKAR OVERSEAS, S.à r.l., dont le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a pris les résolutions suivantes:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant que gérant de la Société et ce, avec effet immédiat.
- Décharge a été donnée au gérant pour la durée de son mandat.
- Décision a été prise de nommer Monsieur Michal Wittman demeurant à 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, en tant que nouveau gérant de la société et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48633/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.**MILAN E-VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

L'an deux mille un, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée MILAN E-VENTURES S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven, en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés N° 305 du 26 avril 2001, statuts modifiés devant le même notaire en date du 9 novembre 2000, en cours de publication,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 18 juin 2001.

L'extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société pré désignée s'élève actuellement à soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 67.990,-) représenté par six mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (6.799) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-), représenté par deux cent mille actions (200.000) actions de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

3.- Que dans sa réunion du 18 juin 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de deux cent soixante-dix mille et dix Euro (EUR 270.010,-),

pour le porter de son montant actuel de soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 67.990,-) à trois cent trente-huit mille Euro (EUR 338.000,-), par la création de vingt-sept mille et une (27.001) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir supprimé le droit de préemption des actionnaires actuels, a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les personnes inscrites sur la liste annexée aux présentes,

lesquels ont souscrit aux vingt-sept mille et une (27.001) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de deux cent soixante-dix mille et dix Euro (EUR 270.010,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de deux cent soixante-dix mille et dix Euro (EUR 270.010,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à trois cent trente-huit mille Euro (EUR 338.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trois cent trente-huit mille Euro (EUR 338.000,-) représenté par trente-trois mille huit cent (33.800) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

*Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Pour les besoins du fisc, l'augmentation de capital est évaluée à dix millions huit cent quatre vingt douze mille cent soixante seize francs luxembourgeois (LUF 10.892.176,-)

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 160.000,-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 9CS, fol. 55, case 10. – Reçu 108.922 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48634/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MILAN E-VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.  
(48635/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MOELLER ELECTRIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Howald, 65, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 9.145.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2001.

MOELLER ELECTRIC S.A.

Signature

(48641/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MONALI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 juillet 2001.

(48642/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MILAN PORTFOLIO ONE INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.610.

In the year two thousand one, on the nineteenth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of MILAN PORTFOLIO ONE INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B number 79.610, incorporated by deed enacted on the 8 of December 2000, in process of publication in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary Ms Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Change of the corporate name of the Company into VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l.
  - 2.- Amendment of article two of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.
- After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

*First resolution*

It is decided to approve the new denomination of the Company and to change its present denomination into VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend the Article two of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 2.** The Company's name is VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l.»

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MILAN PORTFOLIO ONE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 79.610, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2000, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l.
- 2.- Modification afférente de l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution*

Il est décidé d'approuver la nouvelle dénomination de la Société et de changer la dénomination actuelle en VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la Société sera VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée, s'élève à environ trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 9CS, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48638/211/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**MONDOPLASTICO FINANCIERE, Société à responsabilité limitée Holding.**

**Capital social: EUR 5.200.000,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.043.

Acte constitutif publié à la page 11907 du Mémorial C n° 249 du 20 mai 1996.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48643/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**NAUTICOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 41.265.

—  
Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Signature.

(48645/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**OPERA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.713.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration tenue par voie circulaire en date du 12 juillet 2000 que:

A été nommé pour la durée de son mandat d'administrateur, aux fonctions de secrétaire du conseil d'administration, Monsieur Gustave Stoffel avec attribution, sans préjudice des dispositions légales, des pouvoirs suivants:

- la tenue des registres et livres sociaux, et d'en fournir des copies, des extraits et des certificats;
- rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration;
- la tenue des rapports avec les administrations publiques luxembourgeoises;
- la signature d'accords préalables, d'offres et de propositions préliminaires, à l'exception de toute offre ferme engageant la société;
- la convocation des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires;
- la tenue des rapports avec l'auditeur de la société;
- le paiement des frais ordinaires de la société dûment budgétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48650/793/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**M.V.S.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 51.649.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2001*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- L'assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- L'assemblée décide de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF.
- L'assemblée décide d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social de 13,31 EUR pour le porter de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR par incorporation d'une partie des résultats reportés de 193.920.833,- LUF équivalent à 4.807.171,88 EUR.
- L'assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par douze mille cinq cent (12.500) actions sans valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48644/595/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**NETGELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 33.131.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille un, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société VILADRO HOLDINGS INC., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République du Panama), ici représentée par Mademoiselle Carol Deltenre, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 25 juin 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme NETGELS S.A., ayant son social à L-2450 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, le 13 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 315 du 7 septembre 1990, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 33.131 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, le 15 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 433 du 16 novembre 1991.

2. Que le capital social de la société s'élève actuellement à huit cent soixante-dix mille euros (870.000,- EUR), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

5. Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

7. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

8. Qu'il a procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant. Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Deltenre et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2001, vol. 464, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 juillet 2001.

A. Lentz.

(48646/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**NOUVELLE SOCIETE ROUSEGAERTCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 176, fol. 90, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

*Pour la société*

Signature

(48649/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**OPERA PARTICIPATION S.C.A., Société en commandite par actions.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 78.701.

In the year two thousand one, on the nineteenth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Mr Gustave Stoffel, Licencié en administration et gestion, residing in Luxembourg,

acting as representative of the general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of OPERA PARTICIPATION S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, trade register Luxembourg section B number 78.701,

pursuant to resolutions of the General Partner included in a general meeting of the Company dated May 22, 2001.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed dated October 5, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 353 of May 15, 2001; and its Articles of Association have been amended the last time by deed on May 22, 2001, not yet published in the Mémorial C

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is set at EUR 553,130 (five hundred fifty three thousand one hundred thirty Euros) consisting of 28,000 (twenty-eight thousand) B.1 shares and 27,313 (twenty-seven thousand three hundred and thirteen) A.1 shares, of a par value of Euros 10 each.

3.- Pursuant to Article 5-2 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at two million seven hundred and eighty thousand euros (EUR 2,780,000) consisting of B.1 and A.1 Shares.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital in whole or in part, from time to time, within a period starting on October 5, 2000 and expiring on October 5, 2005, the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the authorised shares which have not yet been subscribed and shall accept subscription for such shares.

4.- Through its resolution dated May 22 2001, the General Partner has resolved to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders and to increase the share capital of the Company by EUR 47,930 (forty-seven thousand nine hundred and thirty euros) from its present amount to EUR 601,060 (six hundred one thousand and sixty euros) by the issue of 4,793 (four thousand seven hundred and ninety-three) new A.1 shares having a par value of EUR 10 (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 4,745,070 (four million seven hundred forty-five thousand and seventy euros).

5.- Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares the subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented declared to subscribe to the new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that from

now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 4,793,000 (four million seven hundred and ninety-three thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

6.- As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

**«Art. 5. Capital**

5.1 The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is set at EUR 601,060 (six hundred one thousand and sixty euros) consisting of 28,000 (twenty-eight thousand) B.1 shares and 32,106 (thirty-two thousand one hundred and six) A.1 shares, of a par value of Euros 10 each, respectively having the rights mentioned under 5.3 below.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at two million and sixty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, Licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg,, agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions OPERA PARTICIPATION S.C.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, R.C. Luxembourg section B numéro 78.701 (la «Société»),

en vertu de résolutions du Gérant Commandité incluses dans une assemblée générale de la Société actée le 22 mai 2001.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 5 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 15 mai 2001 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 22 mai 2001, non encore publié au Mémorial C.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société est de cinq cent cinquante-trois mille cent trente Euros (EUR 553.130,-) consistant en vingt-huit mille (28.000) actions B.1 et vingt-sept mille trois cent treize (27.313) actions A.1, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10, -) chacune.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt mille Euros (EUR 2.780.000,-), consistant en actions B.1 et A.1.

L'Associé Commandité est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période débutant le 5 octobre 2000 et expirant le 5 octobre 2005; l'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui dont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

4.- Par ses résolutions du 22 mai 2001, le Gérant Commandité a notamment décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 47.930,- (quarante sept mille neuf cent trente euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 601.060,- (six cent un mille soixante euros) par l'émissions et la création de 4.793 (quatre mille sept cent quatre-vingt-treize) actions nouvelles A.1 d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 4.745.070,- (quatre millions sept cent quarante-cinq mille soixante-dix euros),

5.- Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représentés aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 4.793.000,- (quatre millions sept cent quatre-vingt-treize mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital**

5.1 Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SCA est fixé à cinq cent cinquante-trois mille cent trente Euros (EUR 553.130,-) consistant en vingt-huit mille (28.000) actions B.1 et vingt-sept mille trois cent treize (27.313) actions A.1, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés en chiffre 5.3 ci-dessous.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux millions soixante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et au secrétaire, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 9CS, fol. 55, case 11. – Reçu 1.933.491 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48651/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**OPERA PARTICIPATION S.C.A., Société en commandite par actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 78.701.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.  
(48652/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.423.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

(48663/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.423.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 mai 2001*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

*Conseil d'administration*

- MM. Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, président;  
Luciano Gobbi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie), administrateur;  
Pierluigi Zanaboni, dirigeant d'entreprises, demeurant à Saronno (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48664/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

---

**NET FIN, Société Anonyme.**

Registered office: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 72.349.

In the year two thousand and one, on the twenty-fifth day of June.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of NET FIN, a société anonyme, (the «Company»), having its registered office at L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, registered with the Luxembourg trade and company register under number 72.349, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Frank Baden, on the 27 October 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 January 2000, number 1, last modified pursuant to a deed of notary Maître Frank Baden, on the 17 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 March 2000, number 189.

The meeting was opened at 5 p.m. with Mr Marc Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, Jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the equity base of the Company by 125,000.- euros in order to increase the reserve accounts of the Company;

2. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the equity base of the Company by one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) through the acceptance of a cash contribution by BERTELSMANN ONLINE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH a company existing under the laws of Germany, having its registered office at Gütersloh, Germany, here represented by Mr Marc Elvinger, previously named, by Virtue of a proxy hereto attached.

The meeting resolves to allocate the total contribution of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) to the reserve accounts.

*Estimate of costs*

The costs which the Company incurs by reason of the present increase of the equity base are estimated at two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausend und eins, den fünfundzwanzigsten Juni, um 5 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft NET FIN («société anonyme»), mit Sitz in L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg, unter der Nummer B 72.349, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Benannte Aktiengesellschaft wurde am 27. Oktober 1999, gemäss Urkunde des Notars Maître Frank Baden gegründet, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1 vom 3. Januar 2000. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde des Notars Maître Frank Baden vom 17. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 189 vom 4. März 2000.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Marc Elvinger, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft zu Messancy, Belgien.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft zu Torgny, Belgien.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und bittet den instrumentierenden Notar aktenmässig festzustellen:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

*Tagesordnung:*

Erhöhung der Eigenkapitalbasis der Gesellschaft von 125.000,- Euro zur Aufstockung der Kapitalrücklage der Gesellschaft;

2. Verschiedenes.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind, diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Vorstandsmitgliedern unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben formalisiert zu werden.

III. Dass sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung anwesend oder gültig vertreten sind und die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäss einberufen erkennen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass die förmliche Einberufung unterlassen werden konnte.

IV.- Dass die gegenwärtige Versammlung sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt, ordnungsgemäss einberufen ist und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Eigenkapitalbasis der Gesellschaft um einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) durch Annahme einer Geldeinlage der BERTELSMANN ONLINE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, eine Gesellschaft nach Deutschem Recht, mit Sitz in Gütersloh, Deutschland, welche hier vertreten ist durch Herrn Marc Elvinger, vorgenannt, aufgrund einer beigelegten Vollmacht, zu erhöhen.

Die Versammlung beschliesst die Gesamteinlage von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) der Kapitalrücklage anzurechnen.

*Kostenabschätzung*

Der Betrag der Kosten für die Gesellschaft aufgrund dieser Erhöhung der Eigenkapitalbasis beläuft sich auf ungefähr zwei tausend fünf hundert Euro (EUR 2.500,-).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für beendet.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen, zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekam, haben die Mitglieder des Vorstandes gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Elvinger, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 69, case 5. – Reçu 50.425 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48647/211/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

**ROFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an deux mille un, le treize juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) BILFORD INVESTMENT INC., une société établie sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juillet 2001.

2) Monsieur Maurizio Rossetto, manager, demeurant à Corso G.Ferraris 164, Torino (Italie),

ici représenté par Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juillet 2001.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré constituer par les présentes une société anonyme holding et en arrêter les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ROFIN HOLDING S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. Les administrateurs sont répartis en deux groupes différents A et B.

L'assemblée générale détermine la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération éventuelle. Les mandats d'administrateur ne pourront excéder six (6) années et les administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables par ladite assemblée.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans payement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur «A» et d'un administrateur «B», soit par la signature individuelle d'un administrateur «A».

Toutefois, un administrateur «B» pourra engager la société par sa signature individuelle pour tout ce qui concerne ses relations avec les administrations luxembourgeoises et en général pour régler tous les frais dû au Grand-Duché de Luxembourg pour le bon fonctionnement de la société.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du Conseil ou une personne à ce déléguée par le Conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quinze juillet de chaque année à dix heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se réunit en deux mille deux.

*Souscription et libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) BILFORD INVESTMENT INC., prénommée, une action . . . . .	1
2) Monsieur Maurizio Rossetto, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Déclaration.*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ cent vingt mille (120.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Groupe A:

- 1) Monsieur Maurizio Rossetto, manager, demeurant à Corso G. Ferraris 164, Torino, Italie.
- 2) Monsieur Sergio Rossetto, professeur, demeurant à Corso G. Ferraris 164, Torino, Italie.

Groupe B:

- 3) Monsieur Etienne Gillet, comptable, Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

*Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUPARTNER A.G., ayant son siège social à Luxembourg, 124, route d'Arlon.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an deux mille six.

*Quatrième résolution*

Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand one, on the thirteenth day of July.

Before Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

1) BILFORD INVESTMENT INC., a company established under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Wickham's Cay, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), here represented by Mrs Sandrine Ortwerth, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy dated July 11th, 2001.

2) Mr Maurizio Rossetto, manager, residing in Corso G. Ferraris 164, Torino (Italy), here represented by Mr David Grandjean, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy dated July 11th, 2001.

The prementioned proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Those appearing parties have requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company (société anonyme holding) which the parties declare to form amongst themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Company is hereby formed in form of a Limited Company of Luxembourg Law, under the name of ROFIN HOLDING S.A.

**Art. 2.** The Company is formed for an unlimited duration from this date on. It may be dissolved by a resolution of the shareholders' meeting at a majority requested for amendments of the article of incorporation.

**Art. 3.** The Head Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity of the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company wont have any industrial activity and wont hold any commercial establishment open to the public.

It will take any measures to safeguard its rights and will carry out any operation, which is directly or indirectly related to its purpose, however within the bounds laid down by the Act of July 31, 1929, on Holding Companies, as well as by Article 209 of the Law on Commercial Companies.

**Art. 5.** The capital is fixed at one hundred thousand euros (100,000.- EUR) represented by one thousand (1.000) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The capital may be increased or reduced along the legal prescriptions.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder. The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The Company is managed by a Board comprising at least three members, shareholders or not, appointed by the general meeting. The members of the board are divided into two groups A and B.

The general meeting determines the duration of their mandate and their remuneration as the case may be.

Their mandate may not exceed six (6) years and the directors will stay in function until their successors are elected. The directors are reeligible and always revocable by the general meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors is vested with the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business and the representation of the Company in connection therewith, either to one or more directors, or to managers or other officers who do not have to be shareholders of the Company.

The Company is committed either by the joint signatures of an «A» director and a «B» director or by the individual signature of an «A» director.

Nevertheless, a «B» director may commit the company by its individual signature for everything regarding its relations with Luxembourg authorities and, generally, for the payment of all the fees ought in the Grand Duchy of Luxembourg for the efficiency of the Company.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January first and closes on December thirty-first.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the fifteenth of July of each year at ten o'clock in Luxembourg, at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

*Transitory disposition*

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand one.
- 2) The first annual general meeting will be held in two thousand and two.

*Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

1) BILFORD INVESTMENT INC., prenamed, one share . . . . .	1
2) Mr Maurizio Rossetto, prenamed, nine hundred ninety-nine shares . . . . .	999
Total: one thousand shares . . . . .	1,000

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of one hundred thousand euros (100,000.-EUR) is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in article 26 of the commercial companies Act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Costs*

The appearing parties evaluate the amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, about one hundred twenty thousand (120,000.-) luxembourg francs.

*Extraordinary General Meeting*

The appearing parties, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

*First resolution*

The number of Directors is set at three and that of the auditor at one. The following are appointed Directors:

Group A:

- 1) Mr Maurizio Rossetto, manager, residing in Corso G. Ferraris 164, Torino, Italy.
- 2) Mr Sergio Rossetto, professor, residing in Corso G. Ferraris 164, Torino, Italy.

Group B:

- 3) Mr Etienne Gillet, accountant, Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

*Second resolution*

Is appointed auditor of the Company:

FIDUPARTNER A.G., having its registered office in Luxembourg, 124, route d'Arlon.

*Third resolution*

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of two thousand six.

*Fourth resolution*

The registered office of the Company is fixed in Luxembourg. 3B, boulevard du Prince Henri.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands French states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearers and in case of divergencies between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé. S. Ortwerth, D. Grandjean et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 130S, fol. 36, case 2. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001

F. Baden.

(48375/200/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.